

## **REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 20 JUIN 2014**

L'an **deux mil quatorze**

Le **vendredi vingt Juin** à 20 Heures 30

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Michel LETHUILLIER.

**Etaient présents** : Mesdames et Messieurs Michel LETHUILLIER, Christian BOUCHER, Bruno LOQUET, Nicole KERMARREC, André BROU, René-Jean MOREAU PAGANELLI, Danièle LEGER, Catherine DUTHIL, Daniel ROBERT, Isabelle MANCEAU, Ludovic DESHAYES, Arnaud GUIRLIN, Josée POULAIN, Florence DELISLE, Jean-François NOËL du PAYRAT, Jean-Pierre LEFEU, Samuelle AMAR

**Etaient absents excusés** : MMES Anne-Marie HAIE – Laurence CHOTARD (pouvoir à D. LEGER) - MM. Arnaud GUIRLIN (pouvoir à B. LOQUET) - Jean-Pierre LEFEU (pouvoir à S. AMAR)

Madame Florence DELISLE est nommée secrétaire de séance.

### **ORDRE DU JOUR**

#### **1°/ Election au scrutin secret des délégués à l'élection des sénateurs du 28/09/2014**

Dans le cadre des futures élections sénatoriales qui doivent avoir lieu le 28 septembre prochain, il est procédé à l'élection au bulletin secret des délégués parmi les membres du conseil municipal. L'arrêté préfectoral n° 2014-06-14 du 11 juin 2014 prévoit pour Cherisy la désignation de 5 délégués titulaires et 3 délégués suppléants.

Michel LETHUILLIER présente une liste pour la Commune de Cherisy.

Les personnes suivantes sont élues au scrutin secret à la majorité absolue (17 voix – 1 bulletin rayé) :

- Délégués titulaires :  
Michel LETHUILLIER – Laurence CHOTARD – Christian BOUCHER – Nicole KERMARREC – Bruno LOQUET
- Délégués suppléants : Anne Marie HAIE – André BROU – Danièle LEGER.

#### **2°/ Motion sur le redécoupage des régions**

Dans le cadre du projet de loi de réforme territoriale, Michel LETHUILLIER présente une proposition de motion adressée par l'Association des Maires d'Eure et Loir.

« Le conseil municipal réuni ce jour a pris connaissance du projet de loi présenté au conseil des ministres du 18 juin réduisant le nombre de régions de 22 à 14.

Ce projet propose le regroupement du Centre, du Limousin et du Poitou-Charentes en une seule région.

Le conseil municipal réuni ce jour regrette le caractère précipité de cette réforme sans concertation préalable.

Il apparaît que la Région Centre est déjà très étendue et que le maintien en l'état serait

possible, d'autres régions ne changeant pas de périmètres.

Sur le projet de carte, le conseil municipal constate que :

- le projet de région Centre-Limousin-Poitou-Charentes ne correspond à aucune réalité historique, géographique ou économique
- cette région serait la plus étendue de France avec 82000 km<sup>2</sup> (soit la taille de l'Autriche) et l'une des plus pauvres en termes de PIB par habitant
- la distance d'une extrémité à l'autre de la région serait de plus de 600 kms, soit plus de la moitié de la longueur de la France ». Pour information.

### **3°/ Recensement de la population Janvier 2015**

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal avoir reçu un courrier de l'INSEE l'informant que le prochain recensement de la population s'effectuera sur Cherisy du 15 janvier au 14 février 2015. Pour information.

### **4°/ Vote des nouveaux tarifs communaux 2014/2015**

D.2014/06/20-01  
TARIFS CANTINE  
SCOLAIRE  
2014/2015

#### **a) Cantine scolaire**

Suite aux travaux de la Commission Education, Christian BOUCHER expose le projet d'un nouveau mode de fonctionnement de la cantine scolaire pour l'année 2014/2015 :  
Les tickets sont supprimés et seront remplacés par une inscription en Mairie avec règlement des **repas à l'avance**, suivant tarifs ci-dessous :

- ① Enfants fréquentant la cantine tous les jours :  
INSCRIPTION FORFAITAIRE AU TRIMESTRE comme suit :
- 1<sup>er</sup> trimestre = 56 jours = 168 €
  - 2<sup>ème</sup> trimestre = 42 jours = 126 €
  - 3<sup>ème</sup> trimestre = 45 jours = 135 €
- (prix de revient d'un repas : 3 €)

La possibilité est donnée aux familles de régler au TRIMESTRE,  
AU MOIS = 48 € pour 16 repas  
A LA QUINZAINE = 24 € pour 8 repas

② Tarif du repas occasionnel commune = 4,50 €

③ Tarif hors commune = 6 €

Un pointage des enfants aura lieu chaque jour.

Adopté à l'unanimité.

D.2014/06/20-02  
TARIF DE L'EAU  
FACTURATION 2015

#### **b) Tarifs Eau**

M. le Maire rappelle que depuis le 1<sup>er</sup> janvier dernier, l'assainissement des eaux usées et devenu compétence de l'Agglomération du Pays de Dreux.

Il propose de porter les tarifs de l'eau à compter de la saison novembre 2014 à octobre 2015 à :

**Eau** ⇒ **1,35 € le m<sup>3</sup>**

#### **Abonnements :**

**Petit compteur** ⇒ **12 €**

**Gros compteur** ⇒ **28 €**

Il est rappelé que depuis toujours, la référence de prise en compte des nouveaux tarifs est évaluée au moment de la facturation (novembre/décembre) **à partir de la date du précédent relevé** effectué sur une période de 3 mois. Septembre/octobre/novembre, la facturation ne correspondant pas forcément à une année civile.

Adopté à l'unanimité.

++

D.2014/06/20-02 BIS  
TARIFS SQUASH

#### **Tarifs squash**

Les tarifs du squash seront revus pour la rentrée de septembre.

D.2014/06/20-03  
DEMANDE  
SUBVENTION  
FONDS DE  
PEREQUATION

### **5°/ Demande de subvention sur le Fonds Départemental de Péréquation pour travaux d'investissement**

Dans le cadre du "Fonds Départemental de Péréquation", M. le Maire propose que la commune puisse bénéficier de la dotation 2014, soit une subvention maximum de 32 500 € pour acquisitions et travaux divers.

Après délibération, le conseil donne son accord à l'unanimité et sollicite auprès du Conseil Général la subvention sur le Fonds Départemental de Péréquation 2013 pour un montant de 32 500 €. Adopté à l'unanimité

### **6°/ Avenant travaux rue des Merries**

D.2014/06/20-04  
AVENANT TRAVAUX  
RUE DES MERRIES

Dans le cadre des travaux d'aménagement de la rue des Merries à Raville, M. le Maire rappelle au conseil municipal les décisions prises antérieurement relatives à l'extension des travaux prenant en compte la rue des Côteaux.

Il présente le montant de l'avenant EUROVIA pour ces travaux qui s'élève à 24 169,21 € HT, soit 29 003,05 € TTC.

Ces montants sont inscrits au budget au compte 2315-05 en dépenses d'investissement. Adopté à l'unanimité.

D.2014/06/20-05  
DEVIS POUR  
EXTENSION  
SYSTEME  
VIDEOPROTECTION

### **7°/ Devis pour extension du système de vidéo protection**

M. le Maire expose la nécessité d'acquérir 2 caméras de vidéoprotection supplémentaires, en complément du système installé récemment. Le devis s'élève à 13 730 ;20 € HT, soit 16 421,32 € TTC.. Après délibération ce devis est adopté à l'unanimité.

D.2014/06/20-06  
MISE EN PLACE  
PLATEFORME  
POUR MAINTENANCE  
ANTENNES

### **8°/ Travaux complémentaires clocher église – Mise en place d'une plateforme pour la maintenance des antennes**

Dans le cadre de l'installation du système de vidéo protection, M. le Maire présente un devis de l'entreprise MAMIAS, relatif à la mise en place d'une plateforme pour la maintenance des antennes dans le clocher de l'église, s'élevant à 5 840 € HT, soit 7 008 € TTC. Ce devis est adopté à l'unanimité des votes exprimés (17 voix Pour – 1 abstention).

D.2014/06/20-07  
CONTRAT  
ENTRETIEN  
TOITURE ECOLE  
ELEMENTAIRE

### **9°/ Contrat entretien pour toiture école élémentaire**

M. le Maire rappelle les travaux de réfection de la toiture de l'école élémentaire réalisés en 2012 par l'entreprise STAP. Il présente un devis pour l'entretien annuel de cette toiture qui s'élève à 481,16 € TTC. Ce devis est adopté à l'unanimité des votes exprimés (17 voix Pour – 1 abstention).

## **10°/ Rapport Commission Scolaire**

### **a) Réforme des rythmes scolaires**

↳ Christian BOUCHER confirme la mise en place de la réforme des rythmes scolaires à compter de la rentrée 2014 et présente les documents qui seront transmis aux familles.

#### **Ecole élémentaire :**

Nouveaux horaires :

Lundi – Jeudi : 8H45-11H45 / 13H30-16H30

Mardi – Vendredi : 8H45-11H45 / 13H30-15H

Mercredi matin : 8h45 – 11h45

Dès la rentrée 2014 et pour être conforme à la loi relative à l'organisation du temps scolaire, validée par le décret du 24 janvier 2013, l'école élémentaire sera soumise à ces nouveaux horaires fixés par le DASEN (Directeur Académique des Services de l'Education Nationale). Le mardi et le vendredi de 15h à 16H30 les enfants pourront bénéficier des activités sportives, culturelles et artistiques mises en place par la commune : équitation et

sensibilisation au développement durable – théâtre – musique – bibliothèque - jeux de grand'mère - squash – badminton – tennis - atelier p'tit ciel

### **Ecole maternelle**

Nouveaux horaires :

Lundi – mardi - jeudi – vendredi : 8h45-11h45 / 13h30-15h45

Mercredi matin : 8h45 – 11h45

Les lundis– mardis – jeudis et vendredis de 15h45 à 16H30 les enfants pourront bénéficier des activités sportives, culturelles et artistiques mises en place par la commune : sensibilisation « au danger » - sécurité routière - dangers domestiques - anglais (initiation ludique...)- danse - arts plastiques

Ces activités seront encadrées par des animateurs diplômés et compétents et sont entièrement gratuites pour les familles.

La participation aux activités doit être régulière et le choix n'est pas possible. Un enfant inscrit en début d'année devra participer à toutes les activités pendant toute l'année scolaire.

Une réunion avec les parents et les intervenants est prévue le vendredi 27 juin prochain. Un débat s'instaure sur le sujet (notamment l'aspect financier) sachant qu'à ce jour rien n'est définitivement fixé.

Monsieur le Maire remercie Christian BOUCHER pour le travail réalisé depuis plusieurs mois sur ce dossier.

D.2014/06/20-08  
ACQUISITION  
LOGICIEL NOÉ  
POUR CANTINE  
SCOLAIRE

### **b) Acquisition du logiciel Noé pour la gestion du périscolaire et cantine scolaire**

Dans le cadre du nouveau mode de facturation de la cantine scolaire, Monsieur le Maire présente le devis de la société AIGA, comprenant :

- le logiciel « Noé » pour 1 395 € HT
- contrat assistance technique 2014 : 393 € HT
- formation par internet : 392 € HT

Soit un total de 2 180 € HT = 2 616 € TTC.

Ce devis est adopté à l'unanimité.

### **c) Divers info écoles**

↳ Christian BOUCHER informe que la MSA propose une activité « Planète à risques » les 23 et 24 juin prochains à la salle communale, destinée à sensibiliser les élèves sur les dangers domestiques.

↳ Il est rappelé que la fête des prix de l'école élémentaire aura lieu samedi 21 juin à partir de 9h30.

↳ La Commission Scolaire se réunira pour un déjeuner en cantine et une visite des écoles avant la fin de l'année scolaire.

### **11°/ Rapport de la Commission des Eaux**

Daniel ROBERT présente un rapport établi par la Lyonnaise des Eaux pour le SICA ANET qui fait apparaître une diminution régulière de la vente d'eau à la commune ces dernières années ; Cherisy étant le 4<sup>ème</sup> acheteur d'eau du SICA ANET. Il ressort également que la qualité de l'eau est tout-à-fait conforme aux normes.

Monsieur le Maire expose qu'il reste encore quelques vieux compteurs d'eau à changer sur la commune et souhaite que les prochains relevés de compteurs pour la facturation 2014 soient effectués par les services communaux.

### **12°/ Rapport de la Commission Vie Associative**

Danièle LEGER expose que suite à la dernière réunion de la Commission, le questionnaire destiné aux personnes de plus de 57 ans a été finalisé et adressé aux habitants concernés. Une réunion publique devrait avoir lieu en septembre.

## **TOUR DU TAPIS**

- M. LETHUILLIER      ↳ Informe qu'une consultation auprès de 6 entreprises a été lancée pour l'aménagement d'une aire de jeux dans le parc de la Mairie.
- B. LOQUET            ↳ Informe que les inscriptions pour le paintball du 12 juillet sont ouvertes. Propose une réunion de la Commission des Jeunes le 2 juillet à 19h en présence de l'animateur.
- N. KERMARREC      ↳ Appelle au volontariat pour l'organisation du concert de jazz du samedi 21 Juin.
- D. ROBERT            ↳ Signale avoir assisté à plusieurs commissions de l'Agglomération du Pays de Dreux (Assainissement et déchets).
- I. MANCEAU         ↳ demande le passage de la Commission des Chemins sur Fermaincourt – beaucoup de ravinement suite aux dernières pluies, notamment au bas de la sente du Labyrinthe. M. le Maire enverra les employés communaux pour nettoyer.
- C. DUTHIL            ↳ Transmet une demande de lanterne supplémentaire d'éclairage public Place de l'Épicerie. Concernant l'éclairage public, M. le Maire informe que Cherisy est « commune test » pour la réduction de la consommation pendant la nuit.  
↳ Demande s'il est vrai que les locaux de la Main Tendue seraient à vendre ? M. le Maire répond qu'une demande d'estimation des Domaines est en cours.
- J. POULAIN          ↳ Transmet la demande d'un riverain de Raville pour la taille de la haie autour du château d'eau M. BOUCHER répond que les employés communaux sont au courant mais que les employés communaux ne peuvent pas être partout en même temps.  
↳ Demande si les Paveurs d'Eure et Loir ont prévu de planter une végétation pour cacher les matériaux. M. le Maire répond qu'un courrier leur a été adressé en ce sens afin de se conformer au règlement du PLU ; a également rencontré M. PEREIRA au sujet des feux allumés récemment, ce dernier lui a affirmé que ces feux vont cesser. Il a enfin rappelé que la traversée de Raville était interdite aux véhicules de + de 10 tonnes et limitée à 30 km/heure.
- F. DELISLE          ↳ Transmet des plaintes concernant la végétation dans le passage rue du Parc/rue des Gloriettes M. le Maire répond que l'herbe pousse très vite à cette saison, 8 jeunes saisonniers doivent arriver pour les travaux d'été.
- J.F. NOËL du PAYRAT    ↳ Demande si le puits situé Chemin du Dernier Sou est privé ou communal et signale le danger qu'il représente (profondeur de 30 m sans protection). M. le Maire suggère de conserver la pompe et va se renseigner sur les modalités pour la fermeture d'un puits.  
↳ Transmet la demande d'une habitante du Chemin du Dernier Sou pour la réalisation d'un bateau.  
↳ Signale qu'une vanne d'alimentation en eau est introuvable. M. le Maire enverra les services techniques. Il informe que la Lyonnaise des Eaux propose la réalisation de l'inventaire du réseau d'eau sur la commune.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 0h30.